

PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom du produit : PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

CAS US : 8015-73-4
EINECS : 283-900-8
CAS : 84775-71-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

CLP

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : .
TWSWISSPHARMA SARL Adresse : Rue Saint-léger, 2-CH 1205
Genève Téléphone : +41 (0)79 852 19 64 Mail :
contact@twswisspharma.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence : 145

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).
Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin. Irrit. 2, H315).
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B (Skin Sens. 1B, H317).
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).
Mutagénicité pour les cellules germinales, Catégorie 2 (Muta. 2, H341).
Cancérogénicité, Catégorie 2 (Carc. 2, H351).
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Pictogramme de danger :



GHS07 SGH08

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers : tient compte des exemptions < 125 ml

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence - Généraux :
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence - Prévention :
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
Conseils de prudence - Intervention :
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance	N° CAS	N° EINECS	Classification
Basilic	100%	84775-71-3	283-900-8	Acute Tox. 4, H302 Skin. Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatic Chronic 3, H412

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation excessive :

Placer le sujet au repos au grand air. Au besoin, consulter un médecin en cas de troubles.

Contact avec la peau :

Oter les vêtements imprégnés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Rincer à grande eau. Si l'irritation persiste ou en cas de lésion cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, demander immédiatement conseil à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité :

Le produit n'est pas inflammable..

Prévention :

Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à gaz carbonique (mousse ou poudre sèche).

Moyens d'extinction déconseillés :

Eau pulvérisée.

Mesures particulières de protection contre l'incendie :

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés. En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former, ne pas les inhaler. Porter un appareil respiratoire de protection à réserve d'air autonome.

PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Aérer les locaux, ne pas fumer, éviter toutes sources d'inflammation, éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet direct dans les égouts et le milieu naturel (eaux de surface et aux souterraines).

Méthodes de nettoyage :

Recouvrir avec un absorbant inerte et non combustible (sable, poudre). Éviter toute source d'ignition.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Prévoir une bonne aération des locaux. Il est conseillé d'utiliser des lunettes et des gants de protection. Tenir compte du point éclair pour la température d'utilisation du produit.

Stockage :

Emballage plein, hermétiquement clos, à l'abri de la lumière, dans un local frais. Conserver à l'écart de toute flamme. Matériaux d'emballage : Inox, verre, acier vernis, plastique, aluminium vitrifié.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

Substance non concernée, dans l'état actuelle de nos connaissances.

Contrôle de l'exposition :

Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Protection respiratoire : Éviter d'inhaler des vapeurs chaudes. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains : Le port des gants est recommandé.

- Protection des yeux : Le port des lunettes est recommandé.

- Protection de la peau : Le port d'une blouse est recommandé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

- Protection de l'environnement : Pas de recommandation spécifique.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information générales :

- État physique :	Liquide
- Couleur :	Jaune pâle à jaune ambrée
- Odeur :	Caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

- Point éclair :	75
- Densité (à 20°C) :	[0.932;0.970]
- Hydrosolubilité :	Insoluble
- Pouvoir rotatoire (°) :	[-10;-5]
- Indice de réfraction (à 20°C) :	[1.500;1.520]

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable, dans des récipients fermés, à l'abri de la lumière, à température stable et modérée.

Réactivité : Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

Durée de vie : 3 ans.

Conditions à éviter :

Température excessive, flammes directes ou toute autre source de chaleur.

PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

Matières à éviter :

Agents fortement oxydants.

Produits de composition dangereux :

Substance non concernée, dans l'état actuelle de nos connaissances.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet néfaste par ingestion : DL 50

orale : (Rat) =1400 mg/kg

Effet néfaste par contact cutané :

DL 50 dermique : (Lapin) > 5000mg/kg

Restriction IFRA :

Cette substance et/ou certains de ces composants sont concernés par le "Code of Practice" de l'IFRA consultable sur le site internet : www.ifraorg.org.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Écotoxicité :

R52-53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mobilité :

Substance très volatile et de faible viscosité mais peu mobile dans le sol.

Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances.

Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances.

Résultat de l'évaluation PBT :

Non déterminé.

Effets nocifs divers :

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

PURESENTIEL BASILIC BIO HUILE ESSENTIELLE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code tarif douanier : 33012941

Transport par route ADR/RID :

Numéro UN : NON REGLEMENTE

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

Code Tunnel :

Transport maritime IMDG :

Numéro UN : NON REGLEMENTE

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

Polluant marin : Non

Transport aérien IATA :

Numéro UN : NON REGLEMENTE

Classe(s) :

Groupe d'emballage :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aucune donnée disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 : (Législation CLP)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.